

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 68**31 janvier 2001****SOMMAIRE**

A & AHDP S.A., Luxembourg	3256	Global Wireless-Europe S.A.	3229
Artemide, S.à r.l., Luxembourg	3218	Global Wireless-Europe S.A., Luxembourg	3226
B&P Treuhand und Consulting, S.à r.l., Luxembourg	3248	Good Reason S.A., Luxembourg	3242
B&P Treuhand und Consulting, S.à r.l., Luxembourg	3248	Growth Invest Holding S.A., Luxembourg	3236
B.S.O.P. Invest S.A., Luxembourg	3261	Hermes International S.A., Luxembourg	3229
B.S.O.P. Invest S.A., Luxembourg	3261	Highgate Europe S.A., Luxembourg	3235
B.S.O.P. Invest S.A., Luxembourg	3261	Hill 27 S.A., Luxembourg	3236
Comprehensive Holdings Corporation S.A., Luxembourg	3251	HR Group S.A., Luxembourg	3237
Comprehensive Holdings Corporation S.A., Luxembourg	3251	Hutchison 3G Sweden Investments, S.à r.l., Luxembourg	3240
Comprehensive Holdings Corporation S.A., Luxembourg	3251	Hutchison 3G Sweden Investments, S.à r.l., Luxembourg	3242
Computacenter S.A., Luxembourg	3248	Ikos S.A., Luxembourg	3262
(La) Costa, S.à r.l.	3261	Ikos S.A., Luxembourg	3262
Cusa Holding, Nicholas of Cusa S.A.H., Luxembourg	3252	IMI Bank (Lux) S.A., Luxembourg	3245
Cusa Holding, Nicholas of Cusa S.A.H., Luxembourg	3252	Immobilière Match S.A., Strassen	3246
Emerald Finance S.A., Luxembourg	3262	Independent Management for Institutionals Advisory Company S.A., Luxembourg	3249
EWI Holding S.A., Luxembourg	3237	Independent Management for Institutionals, Sicav, Luxembourg	3249
Finwit Holding S.A., Luxembourg	3219	Industries & Development S.A., Luxembourg	3250
Finwit Holding S.A., Luxembourg	3219	Inter Select By Polti S.A., Leudelange	3218
Fiscopar S.A., Luxembourg	3220	Intercontrol Holding S.A., Luxembourg	3223
Frecolux S.A., Luxembourg	3263	Intercosm Investments S.A., Luxembourg	3228
Furka S.A., Luxembourg	3219	Intercosm Investments S.A., Luxembourg	3228
Furka S.A., Luxembourg	3219	International Factoring Corporation S.A., Luxembourg	3264
Galea Capital S.A., Luxembourg	3263	International Factoring Corporation S.A., Luxembourg	3264
Gallion International Holding S.A., Luxembourg ..	3221	International Factoring Corporation S.A., Luxembourg	3264
GE UK Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3221	International River Cruising S.A., Grevenmacher	3220
GE UK Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3221	International River Cruising S.A., Grevenmacher	3220
GE UK Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3223	International Seafood Operations Development and Distribution S.A., Luxembourg	3262
Gemplus International S.A., Senningerberg	3224	International Securities Advisory Company S.A., Luxembourg	3224
Geofelt S.A., Luxembourg	3263	International Securities Repurchase Company S.A.H., Luxembourg	3225
Gioca S.A., Luxembourg	3226	Investitalia S.A., Luxembourg	3251
Gioca S.A., Luxembourg	3228	Investitalia S.A., Luxembourg	3251
Glenstar S.A., Luxembourg	3263		
Global TeleSystems (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3225		

Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg	3252	Net5 Investment, S.à r.l., Luxembourg	3234
Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg	3252	Photon International S.A., Luxembourg	3246
Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg	3253	Photon International S.A., Luxembourg	3246
Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg	3253	Photon International S.A., Luxembourg	3246
Julius Baer Multiinvest, Sicav, Luxembourg	3254	Photon International S.A., Luxembourg	3246
Julius Baer Multiinvest, Sicav, Luxembourg	3254	Photon International S.A., Luxembourg	3247
Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg	3255	Photon International S.A., Luxembourg	3247
Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg	3255	Photon International S.A., Luxembourg	3247
K4COM S.A.H., Luxembourg	3258	Resurrection S.A.	3253
K4COM S.A.H., Luxembourg	3259	Resurrection S.A., Luxembourg	3253
K4COM S.A.H., Luxembourg	3259	Siminvest S.A., Rombach	3250
K4COM S.A.H., Luxembourg	3259	Siminvest S.A., Rombach	3250
Kerr-McGee Chemical (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3256	Suna S.A.H., Luxembourg	3254
Kölner Bank eG Niederlassung Luxembourg, Köln	3260	Suna S.A.H., Luxembourg	3254
Kronberg International Holding S.A., Luxemburg	3260	Tekfen Participations S.A.H., Luxembourg	3255
Kronberg International Holding S.A., Luxemburg	3260	Tekfen Participations S.A.H., Luxembourg	3255
Martin Currie GEFINOR Fund Management Com- pany S.A., Luxembourg	3218	Thelam Holding S.A., Luxembourg	3235
Mondi Minorco Paper S.A., Luxembourg	3249	Wilcox Commercial and Investment S.A., Luxem- bourg	3245
Mondi Minorco Paper S.A., Luxembourg	3249	Wilcox Commercial and Investment S.A., Luxem- bourg	3245
Net5 Investment, S.à r.l., Luxembourg	3229		

INTER SELECT BY POLTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 38.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 68, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour INTER SELECT BY POLTI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(45795/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

MARTIN CURRIE GEFINOR FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 21.167.

Rubrique: «Conseil d'Administration»

- Le conseil d'administration nommé jusqu'à la prochaine Assemblée de 2001, Monsieur Colin James Marshall Skinner, Administrateur, en remplacement de Monsieur David Hogan, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 22 août 2000.

Pour MARTIN CURRIE GEFINOR FUND MANAGEMENT COMPANY

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Luxembourg

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45823/025/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

ARTEMIDE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.588.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45958/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

FINWIT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.231.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
FINWIT HOLDING S.A.
T. Braun / N. Lang
Administrateur / Administrateur

(46051/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

FINWIT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.231.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à 72.246.821,- LUF est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme
FINWIT HOLDING S.A.
T. Braun / N. Lang
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46050/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

FURKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 34.909.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46055/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

FURKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 34.909.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 août 2000, que les mandats d'administrateur de Monsieur Rainer Buchecker et de Monsieur Yves Van Renterghem sont renouvelés pour une durée de six ans, et que Monsieur Bernard Van Renterghem a été nommé comme troisième administrateur aussi pour une durée de six ans, se terminant après l'assemblée générale sur l'exercice 2006.

Du même procès-verbal, il résulte que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean Faber a aussi été renouvelé pour une durée de 3 ans, se terminant après l'assemblée générale sur l'exercice 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue tout de suite après cette assemblée générale du 24 août 2000 que Monsieur Yves Van Renterghem a été redésigné comme administrateur-délégué.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46056/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

FISCOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.885.

La soussignée, FISCOPAR S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 août 2000, a été nommée administrateur la société BELMANTO GENERAL N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, à effet du 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive SELINE FINANCE LTD et que décharge entière et définitive est donnée à EUROLUX MANAGEMENT S.A. pour le mandat de commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} août 1998 jusqu'au 13 avril 2000 inclus.

Luxembourg, le 23 août 2000.

FISCOPAR S.A.

P.J.G. Dols

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46053/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

INTERNATIONAL RIVER CRUISING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 10, route de Thionville.
H. R. Luxemburg B 55.183.

Ordentliche Generalversammlung vom 15. Juni 2000

Alle Aktionäre sind anwesend oder vertreten.

Es wurden folgende Beschlüsse, welche auf der Tagesordnung standen, gefasst.

Die Bilanzen und Gewinn- und Verlustrechnungen der Geschäftsjahre zum jeweiligen Jahresabschluss am 31.12.1997, 31.12.1998 und 31.12.1999 werden aufgenommen.

Gewinn und Verluste werden als Vortrag auf neue Rechnung verbucht.

Den Verwaltungsratsmitgliedern als auch dem Kommissar wird Entlastung gegeben für die Ausführung ihrer Mandate bezüglich der jeweiligen Abschlüsse.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46092/786/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

INTERNATIONAL RIVER CRUISING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 10, route de Thionville.
H. R. Luxemburg B 55.183.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 15. Juni 2000

Alle Aktionäre sind anwesend oder vertreten, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden kann.

Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden ist.

Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

Demission von Frau Marion Groen, Brugge, als Verwaltungsratsvorsitzende.

Bestellung des neuen Verwaltungsrats.

Beschluss

Die Demission von Frau Marion Groen als Verwaltungsratsvorsitzende wird angenommen.

Der Verwaltungsrat setzt sich ab sofort wie folgt zusammen:

Herr Maarten C. Groen, Schiffskapitän, Brugge, Verwaltungsratsmitglied;

Herr Klaas Groen, Rentner, Castricum, Verwaltungsratsmitglied;

Herr Cerrit Van der Stsaar, Busfahrer, Dronten, Verwaltungsratsmitglied.

Herr Maarten C. Groen wurde zum neuen Verwaltungsratsvorsitzender ernannt.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46093/786/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

GALLION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 72.129.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 5 octobre 1999 entre la société GALLION INTERNATIONAL HOLDING S.A., dont le siège social 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, et LCF ROTHSCHILD CONSEIL, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 22 août 2000.

Un administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46057/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.038.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of July.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

GE LIGHTING TUNGSRAM FINANCING C.V., with registered office at Prof. W.H. Keesomlaan 8, 1183 DJ Amstelveen, 1070AJ Amsterdam (The Netherlands),

here represented by Ms Marjoleine van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 28, 2000.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that pursuant to a resolution taken by its previous co-associate on November 16, 1999, it is the sole actual shareholder of GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 29th of October 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 36 of January 22, 1999 the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of November 16, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numer 71 of January 21, 2000. A copy of said resolution, duly accepted by the management of the company in conformity with article 190 of the law governing commercial companies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by one hundred United States Dollars (100.- USD) to bring it from its present amount of two hundred thousand one hundred United States Dollars (200,100.- USD) to two hundred thousand two hundred United States Dollars (200,200.- USD) by the issuing of one (1) new share with a par value of one hundred United States Dollars (100.- USD), having the same rights and obligations as the existing shares and to accept its subscription by GE FINANCING (Gibraltar) Ltd. with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and its full payment by contribution in kind of all its assets and liabilities.

Subscription - Payment

Thereupon, GE FINANCING (Gibraltar) Ltd., prenamed, represented by Mrs Marjoleine van Oort, prenamed, by virtue of a proxy given on July 28, 2000, declares to subscribe for the newly issued share and to pay it fully up by contribution in kind of all its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities of GE FINANCING (Gibraltar) Ltd. has been certified to the undersigned notary by a certified contribution balance sheet of as per July 28, 2000.

The balance sheet of GE FINANCING (Gibraltar) Ltd. shows net assets of USD 276,838,880.-. Further to this, the management of GE FINANCING (Gibraltar) Ltd. has certified on July 28, 2000 that:

«- All the assets and liabilities of the Company consist of the assets and liabilities as stated on the attached certified balance sheet per July 28, 2000.

- Based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be at least 276,838,880.- USD.

- It shall accomplish all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

The said certificates, balance sheet and proxy, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The surplus between the nominal value of the share issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

Second resolution

In consequence of the resolution hereabove the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The capital is set at two hundred thousand two hundred United States Dollars (200,200.- USD), represented by two thousand two (2,002) shares with a par value of one hundred United States Dollars (100.- USD), all dully subscribed and paid-up.»

Costs

Insofar as the contribution in kind results in GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., holding all the assets and liabilities of a Company incorporated in the European Union, the appearing parties, represented as stated hereabove, refer to Article 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 350,000.- LUF:

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

GE LIGHTING TUNGSRAM FINANCING C.V., dont le siège social est établi à Prof. W.H. Keesomlaan 8, 1183 DJ Amstelveen, 1070AJ Amsterdam (The Netherlands),

ici représentée par Madame Marjoleine van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 juillet 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que suite à une résolution prise par son ancien co-associé en date du 16 novembre 1999, elle est la seule et unique associée de la société GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 36 du 22 janvier 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 71 du 21 janvier 2000. Une copie de ladite résolution, dûment acceptée par la gérance de la société en conformité avec l'article 190 de la loi relative aux sociétés commerciales, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent dollars des Etats-Unis (100.- USD) pour porter son montant actuel de deux cent mille cent dollars des Etats-Unis (200.100.- USD) à deux cent mille deux cents dollars des Etats-Unis (200.200.- USD) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100.- USD), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et d'accepter sa souscription par GE FINANCING (Gibraltar) Ltd., dont le siège social est établi 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, et sa libération complète par apport de tous ses actifs et passifs.

Souscription - Libération

Ensuite GE FINANCING (Gibraltar) Ltd., préqualifiée, ici représentée par Madame Marjoleine van Oort, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2000, déclare souscrire la part sociale nouvellement émise et la libérer entièrement par apport en nature de tous ses actifs et passifs.

La propriété et la valeur de ces actifs et passifs a été certifiée au notaire instrumentant par un bilan d'apport certifié de GE FINANCING (Gibraltar) Ltd. en date du 28 juillet 2000.

Le bilan de GE FINANCING (Gibraltar) Ltd. montre un actif net de 276.838.880,- USD.

En outre la gérance de GE FINANCING (Gibraltar) Ltd. a certifié en date du 28 juillet 2000 que:

«- Tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan au 28 juillet 2000 certifié ci-joint.

- Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société au bilan certifié annexé est estimée à USD 276.838.880,-.

- Il accomplira toutes les formalités pour transférer la propriété de tels actifs et passifs à GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Lesdits certificat, procuration et bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Le surplus entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera porté à un compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille deux cents dollars des Etats-Unis (200.200,- USD), représenté par deux mille deux (2.002) parts sociales de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat que GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., détient tous les actifs et passifs d'une société existant dans l'Union Européenne, les parties comparantes, représentées comme dit-est, se réfèrent à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ 350.000,- LUF.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Oort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 125S, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 août 2000.

G. Lecuit.

(46059/220/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 août 2000.

G. Lecuit.

(46060/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

INTERCONTROL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 38.675.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, dem 10. Mai 2000,

Abgehalten am Gesellschaftssitz

1. Sodann fasste die Versammlung in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss:

Die Mitglieder des Verwaltungsrates Wolfram Voegle und Peter Oberholzner werden mit sofortiger Wirkung von ihren Ämtern abberufen. Ihnen wird volle Entlastung erteilt.

Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates wird gewählt:

Herr Egon Bentz, Consultant, Luxembourg als Vorsitzender
und

Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, Luxembourg.

Der Verwaltungsrat setzt sich nunmehr zusammen aus folgenden Personen

Egon Bentz, Consultant, Luxembourg als Vorsitzenden

Herrmann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, Luxemburg und

Götz Schöbel, Betriebswirt, Luxemburg.

Das Mandat des Verwaltungsrates endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

Luxembourg, den 10. Mai 2000.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2000, vol. 541, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46087/782/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2634 Senningerberg, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 73.145.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46061/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

INTERNATIONAL SECURITIES ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 7.750.

L'an deux mille, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée INTERNATIONAL SECURITIES ADVISORY COMPANY S.A., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 7.750, ayant son siège social à Luxembourg, 17A, rue des Bains.

Ladite société constituée par acte du notaire Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1967, publié au Mémorial C numéro 168 du 30 novembre 1967,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 284 du 9 juin 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Riccardo Simcic, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert Grandjean, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Madame Myriam Federici, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les six mille (6.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau commissaire de surveillance.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide, suite au décès du commissaire de surveillance actuellement en fonction, de nommer comme nouveau commissaire de surveillance de la société:

La société PricewaterhouseCoopers, établie à Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2001.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: R. Simcic, G. Grandjean, M. Federici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 6CS, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2000.

J. Delvaux.

(46094/208/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

**GLOBAL TeleSYSTEMS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GTS BENELUX, S.à r.l.).**

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 67.417.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2000.

J.-P. Andersen.

(46069/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

INTERNATIONAL SECURITIES REPURCHASE COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 30.557.

L'an deux mille, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée INTERNATIONAL SECURITIES REPURCHASE COMPANY S.A., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 30.557, ayant son siège social à Luxembourg.

Ladite société constituée par acte du notaire soussigné en date du 23 mai 1989, publié au Mémorial C numéro 255 du 18 août 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Riccardo Simcic, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert Grandjean, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Myriam Federici, employée privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les dix mille (10.000) actions nominatives d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable comme l'autorise d'ailleurs l'article 17 des statuts.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau commissaire de surveillance.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide, suite au décès du commissaire de surveillance actuellement en fonction, de nommer comme nouveau commissaire de surveillance de la société:

La société PricewaterhouseCoopers établie à Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2001.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: R. Simcic, G. Grandjean, M. Federici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 6CS, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2000.

J. Delvaux.

(46095/208/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

GLOBAL WIRELESS-EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 66.187.

EXTRAIT

La soussignée, REVILUX INTERNATIONAL CORPORATION, société enregistrée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, IBC N° 2595/5, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Tortola British Virgin Islands a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société:

GLOBAL WIRELESS-EUROPE S.A., avec son siège social au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, le 30 avril 1999, date de sa mise en liquidation.
Luxembourg, le 21 août 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46070/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

GIOCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 74.749.

L'an deux mille, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIOCA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 74.749, constituée suivant acte reçu le 3 mars 2000, publié au Mémorial C page 22066 de 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.
Le président désigne comme secrétaire Madame Manuela Bosquée-Mausen, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 320 (trois cent vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.840.000,- (deux millions huit cent quarante mille euros) en vue de le porter de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) à 2.872.000 (deux millions huit cent soixante-douze mille euros) par la création de 28.400 (vingt-huit mille quatre cents) actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises au pair, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération des 28.400 (vingt huit mille quatre cents) actions nouvelles comme suit:

Souscripteurs

Giorgio Corbelli	22.720
Carla Camuncoli	5.680
	<u>28.400</u>

à libérer moyennant un apport de 100% du capital social de la société de droit italien GIOCA, S.r.l.,

Apporteurs

Giorgio Corbelli	80%	2.272.000,- EUR
Carla Camuncoli	20%	568.000,- EUR
		<u>2.840.000,- EUR</u>

L'apport étant évalué à EUR 2.840.512,94 (deux millions huit cent quarante mille cinq cent douze euros et quatre-vingt-quatorze cents), le solde de EUR 512,94 (cinq cent douze euros et quatre-vingt-quatorze cents) sera affecté aux réserves disponibles.

3. Suppression du capital autorisé existant.

4. Instauration d'un capital autorisé de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation au Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5. Modification des 1^{er} et 4^{ème} alinéas de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 2.872.000,- (deux millions huit cent soixante-douze mille euros), représenté par 28.720 (vingt-huit mille sept cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

«**4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.840.000,- (deux millions huit cent quarante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) à EUR 2.872.000,- (deux millions huit cent soixante-douze mille Euros), par l'émission de 28.400 (vingt-huit mille quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, émises au pair, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 28.400 (vingt-huit mille quatre cents) actions nouvelles:

- a) Monsieur Giorgio Corbelli, demeurant à Brescia (Italie), pour 22.720 (vingt-deux mille sept cent vingt) actions;
- b) Madame Carla Camuncoli, demeurant à Brescia (Italie), pour 5.680 (cinq mille six cent quatre-vingts) actions;

Intervention - Souscription - Libération

Ici interviennent, Monsieur Giorgio Corbelli et Madame Carla Camuncoli, prénommés, ici représentés par: Monsieur John Seil, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé dont question ci-avant; lesquels déclarent et reconnaissent que chacune des actions souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

- a) en ce qui concerne Monsieur Giorgio Corbelli: 22.720 (vingt-deux mille sept cent vingt) actions, par un apport en nature d'actions, consistant en:
 - 80% (quatre-vingts pour cent) des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien GIOCA, S.r.l., dont le siège social est établi à Brescia (Italie), Via Pontida 1, enregistrée sous la référence 0216976 0 176;
 - b) en ce qui concerne Madame Carla Camuncoli:
 - 5.680 (cinq mille six cent quatre-vingts) actions, par un apport en nature d'actions, consistant en:
 - 20% (vingt pour cent) des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien GIOCA, S.r.l., prédé-signée.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 15 juin 2000 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, représenté par Monsieur Dominique Ransquin, qui conclut comme suit:

Conclusion

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur totale de EUR 2.840.000 à laquelle conduit le mode d'évaluation de l'apport décrit ci-dessus correspond au moins à 28.400 actions, d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de GIOCA S.A. à émettre en contrepartie.

Signé: HRT REVISION, S.à r.l.
Dominique Ransquin.»

L'apport ayant été évalué à EUR 2.840.512,94 (deux millions huit cent quarante mille cinq cent douze Euros quatre-vingt-quatorze cents), l'assemblée décide d'affecter le solde de EUR 512,94,- (cinq cent douze Euros quatre-vingt-quatorze cents) aux réserves disponibles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un capital autorisé de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation au Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les premier et quatrième alinéas de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 2.872.000,- (deux millions huit cent soixante-douze mille Euros) représenté par 28.720 (vingt-huit mille sept cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

«**Art. 5. Quatrième alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 75% (en l'occurrence 100%) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Italie), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ cent trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, M. Bosquée-Mausen, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2000, vol. 125S, fol. 52, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2000.

J. Elvinger.

(46067/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

GIOCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 74.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

(46068/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

INTERCOSM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 27.982.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(46088/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

INTERCOSM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 27.982.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(46089/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

INTERCOSM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 27.982.

Composition actuelle du Conseil d'Administration

MM. Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, Président du Conseil d'Administration.

Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, Administrateur-délégué.

ARMOR S.A., 16, allée Marconi, Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46090/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

GLOBAL WIRELESS-EUROPE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.187.

EXTRAIT

Par la présente, la soussignée A.M. MERCURIA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe dénonce avec effet immédiat le siège social de la société GLOBAL WIRELESS-EUROPE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46072/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

HERMES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 72.706.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Signature.

(46075/782/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

NET5 INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.657.

In the year two thousand, on the first of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NET5 INVESTMENT, a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg-City, incorporated by deed of the undersigned notary, dated of April, 26th 2000, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Koen de Vleeschauwer, Lawyer in Luxembourg, who appoints as secretary Hubert Janssen, Lawyer, residing in Torgny (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Jean-Luc Schaus, Lawyer, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of units held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that all of the 500 units are represented.

The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

I. Decision to increase the share statutory of the Company with an amount of LUF 35,001,000.- (thirty-five million one thousand Luxembourg Francs) in order to raise it from its current amount of LUF 500,000.- (five hundred thousand Luxembourg Francs) to LUF 35,501,000.- (thirty-five million five hundred and one thousand Luxembourg Francs) by creating and issuing 35,001 (thirty-five thousand and one) new units with each a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs), each unit having the same rights as the existing units.

2. Acceptance of new shareholders and recognition of waiver of claims and preferential rights of subscription of existing shareholders with respect to the increase of the statutory capital.

3. Subscription and liberation of the new units by way of contribution of kind consisting in 35,001 (thirty-five thousand and one) units in full ownership with a par value LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered with the Polish Commercial register under B 59009.

4. Amendment of Article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the said taken decision.

5. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The assembly resolved to increase the capital with an amount of LUF 35,001,000.- (thirty-five million one thousand Luxembourg Francs) in order to raise it from its present amount of LUF 500,000.- (five hundred thousand Luxembourg Francs) to LUF 35,501,000.- (thirty-five million five hundred and one thousand Luxembourg Francs) by creating and issuing 35,001 (thirty-five thousand and one) new units with each a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs), new units having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The assembly has verified the waiver of claims and preferential rights of the existing shareholders with respect to the increase of the statutory capital except for Mr Pawel Kostrzewski.

The assembly resolved to accept as new shareholders:

- Joanna Czarzynska, residing in 17, Ul. Józefinska, Kracow, Poland
- Ewa Kostrzewska, residing in 10, Slaska Street, 60-614 Poznan, Poland
- Jerzy Postol, residing in 3/1, Ul. Prochowa, 31-532 Kraków, Poland
- SATORY Sp. Z o.o., having its registered office in Warsaw and registered at the District Court in Warsaw, 16th Commercial Registry Division, under B n° RHB 14383
- SATORY-SERWIS Sp Z o.o., having its registered office in Warsaw and registered at the District Court in Warsaw, 16th Commercial Registry Division, under B n° 54433
- IMPOL Sp. Z o.o., having its registered office in Krakow and registered at the District Court in Krakow, 6th Commercial and Registration Department under B n° 8303
- CARSTON POLSKA Sp. Z o.o., having its registered office in Warsaw and registered at the District Court in Warsaw, 16th Commercial Registry Division, under B n° 42026
- CARSTON HOLDING Sp. Z o.o., having its registered office in Warsaw and registered at the District Court in Warsaw, 16th Economic and Register Department, under B n° 20098.

Subscription and payment

Thereupon:

1- Joanna Czarzynska, previously named, here represented by Koen de Vleeschauwer, by virtue of a proxy established under private seal,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of NET5 INVESTMENT, S.à r.l, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of 3,290 (three thousand two hundred and ninety) new units and have paid up by the contribution in kind of the ownership of 3,290 (three thousand two hundred and ninety) units with a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp. Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered with the Polish Commercial Register under B 59009.

2- Ewa Kostrzewska, previously named, here represented by Koen de Vleeschauwer, by virtue of a proxy established under private seal,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of NET5 INVESTMENT, S.à r.l, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of 1,271 (one thousand two hundred and seventy-one) new units and have paid up by the contribution in kind of the ownership of 1,271 (one thousand two hundred and seventy-one) units with a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp. Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered with the Polish Commercial Register under B 59009.

3- Jerzy Postol, previously named, here represented by Koen de Vleeschauwer, by virtue of a proxy established under private seal,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of NET5 INVESTMENT, S.à r.l, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of 718 (seven hundred and eighteen) new units and have paid up by the contribution in kind of the ownership of 718 (seven hundred and eighteen) units with a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp. Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered with the Polish Commercial Register under B 59009.

4- Stanislas Ziemecki, residing in 00-511 Warszawa, Poland, 18a m.12 Ul. Nowogrodzka, here represented by Koen de Vleeschauwer, by virtue of a proxy established under private seal,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of NET5 INVESTMENT, S.à r.l, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of 287 (two hundred eighty-seven) new units and have paid up by the contribution in kind of the ownership of 287 (two hundred eighty-seven) units with a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp. Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered with the Polish Commercial Register under B 59009.

5- Pawel Kostrzewski, residing in 60-614 Poznan, Poland, Slaska 10 here represented by Koen de Vleeschauwer, by virtue of a proxy established under private seal,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of NET5 INVESTMENT, S.à r.l, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of 8,400 (eight thousand four hundred) new units and have paid up by the contribution in kind of the ownership of 8,400 (eight thousand four hundred) units with a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp. Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered with the Polish Commercial Register under B 59009.

6- Ireneusz Rynkiewicz, residing in 05-540 Zalesie Gorne, Poland, 9, Ul. Wzgorz, here represented by Koen de Vleeschauwer, by virtue of a proxy established under private seal,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of NET5 INVESTMENT, S.à r.l., declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of 287 (two hundred eighty-seven) new units and have paid up by the contribution in kind of the ownership of 287 (two hundred eighty-seven) units with a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp. Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered with the Polish Commercial Register under B 59009.

7- SATORY Sp. Z o.o., previously named, here represented by Koen de Vleeschauwer, by virtue of a proxy established under private seal,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of NET5 INVESTMENT, S.à r.l., declares to subscribe in his own name to the ownership of 7,385 (seven thousand three hundred and eighty-five) new units and have paid up by the contribution in kind of the ownership of 7,385 (seven thousand three hundred and eighty-five) units with a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp. Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered with the Polish Commercial Register under B 59009.

8- SATORY-SERWIS Sp. Z o.o., previously named, here represented by Koen de Vleeschauwer, by virtue of a proxy established under private seal,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of NET5 INVESTMENT, S.à r.l., declares to subscribe in his own name to the ownership of 1,299 (one thousand two hundred and ninety-nine) new units and have paid up by the contribution in kind of the ownership of 1,299 (one thousand two hundred and ninety-nine) units with a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp. Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered with the Polish Commercial Register under B 59009.

9- IMPOL Sp. Z o.o., previously named, here represented by Koen de Vleeschauwer, by virtue of a proxy established under private seal,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of NET5 INVESTMENT, S.à r.l., declares to subscribe in his own name to the ownership of 7,231 (seven thousand two hundred thirty-one) new units and have paid up by the contribution in kind of the ownership of 7,231 (seven thousand two hundred thirty-one) units with a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp. Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered with the Polish Commercial Register under B 59009.

10- CARSTON POLSKA Sp. Z o.o., here represented by Koen de Vleeschauwer, by virtue of a proxy established under private seal,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of NET5 INVESTMENT, S.à r.l., declares to subscribe in his own name to the ownership of 4,690 (four thousand six hundred ninety) new units and have paid up by the contribution in kind of the ownership of 4,690 (four thousand six hundred ninety) units with a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp. Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered with the Polish Commercial Register under B 59009.

11- CARSTON HOLDING Sp. Z o.o., previously named, here represented by Koen de Vleeschauwer, by virtue of a proxy established under private seal,

who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of NET5 INVESTMENT, S.à r.l., declares to subscribe in his own name to the ownership of 143 (one hundred forty-three) new units and have paid up by the contribution in kind of the ownership of 143 (one hundred forty-three) units with a per value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg Francs) each of 5NET Sp. Z o.o., a private limited liability company, formed under and existing pursuant to the Laws of Poland, with its registered office in 01-554 Warsaw, 35 Mokotowska Street and registered in the Polish Commercial Register under B 59009.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

In connection with the foregoing contributions in kind of the units of 5NET Sp. Z o.o., ELPERS & CO, S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, has established a report on July 27th, 2000, which shall stay annexed to the present deed for the purpose of registration.

The conclusion of the report is as follows:

«Conclusion

Sur base de verifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports autres qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Third resolution

The assembly resolved to amend article 6 of the articles of incorporation in order to put it in accordance with the foregoing resolutions to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is fixed at LUF 35,501,000.- (thirty-five million five hundred and one thousand Luxembourg Francs) represented by 35,501 (thirty-five thousand five hundred and one) units which a per value of 1,000.- LUF (thousand Luxembourg francs) each. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meet-

ings. The units are redeemable, subject to the conditions imposed by law and specific approval of the concerned partner.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately four hundred and thirty thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le premier août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NET5 INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 avril 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

L'assemblée est présidée par Maître Koen de Vleeschauwer, Avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jean-Luc Schaus, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur la liste de présence signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de LUF 35.001.000,- (trente-cinq millions et mille Francs Luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 500.000,- (cinq cent mille Francs Luxembourgeois) au montant de LUF 35.501.000,- (trente-cinq millions et cinq cent un mille Francs Luxembourgeois) par la création et l'émission de 35.001 (trente-cinq mille et une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) chacune. Les nouvelles part sociales émises ont les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Agrément des nouveaux associés et renonciation des anciens associés à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises moyennant apport en nature de 35.001 (trente-cinq mille et une) part sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) chacune, de la société 5NET Sp Z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Varsovie 35 rue Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

2. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

3. Divers

I. L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 35.001.000,- (trente-cinq millions et mille Francs Luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 500.000,- (cinq cent mille Francs Luxembourgeois) à LUF 35.501.000,- (trente-cinq millions cinq cent un mille Francs Luxembourgeois) par la création et l'émission de 35.001 (trente-cinq mille et une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois). Les nouvelles part sociales émises ont les mêmes droits et obligations que les part sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée a constaté la renonciation afférente des associés actuels à leur droit préférentiel de souscription à l'exception de celle de M. Pawel Kostrzewski.

L'assemblée a décidé d'agréer comme nouveaux actionnaires:

- Joanna Czarzynska, demeurant au 17. Ul. Józefinska, Kracow, Pologne

- Ewa Kostrzewsla, demeurant au 10, Slaska, 60-614 Poznan, Pologne

- Jerzy Postol, demeurant au 3/1, Ul. Prochowa, 31-532 Kraków, Pologne

- SATORY Sp. Z o.o., dont le siège social se trouve à Warsaw et qui est enregistrée à la Cour de District à Warsaw, Division 16 Registre Commercial, sous B n° RHB 14383

- SATORY-SERWIS Sp Z o.o., dont le siège social se trouve à Warsaw et qui est enregistrée à la Cour de District à Warsaw, Division 16 Registre Commercial, sous B n° 54433
- IMPOL Sp. Z o.o., dont le siège social se trouve à Krakow et qui est enregistrée à la Cour de District à Krakow, Département 6 Registre Commercial, sous B n° 8303
- CARSTON POLSKA Sp. Z o.o., dont le siège social se trouve à Warsaw et qui est enregistrée à la Cour de District à Warsaw, Division 16 Registre Commercial, sous B n° 42026
- CARSTON HOLDING Sp. Z o.o., dont le siège social se trouve à Warsaw et qui est enregistrée à la Cour de District à Warsaw, Département 16 Registre et Economie, sous B n° 20098.

Souscription et libération

Ensuite, sont intervenus

1- Joanna Czarzynska, prénommée, ici représentée par Koen de Vleeschauwer, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de NET5 INVESTMENT, S.à r.l., souscrire au nom du mandant 3.290 (trois mille deux cents quatre-vingt-dix) parts sociales en pleine propriété et les libérer moyennant apport de 3.290 (trois mille deux cents quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) de 5NET Sp. Z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Warsaw, 35 Ul. Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

2- Ewa Kostrzewska, prénommée, ici représentée par Koen de Vleeschauwer, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de NET5 INVESTMENT, S.à r.l., souscrire au nom du mandant 1.271 (mille deux cent soixante et onze) parts sociales en pleine propriété et les libérer moyennant apport de 1.271 (mille deux cent soixante et onze) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) de 5NET Sp. Z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Warsaw, 35 Ul. Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

3- Jerzy Postol, prénommé, ici représenté par Koen de Vleeschauwer, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de NET5 INVESTMENT, S.à r.l., souscrire au nom du mandant 718 (sept cent dix-huit) parts sociales en pleine propriété et les libérer moyennant apport de 718 (sept cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) de 5NET Sp. Z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Warsaw, 35 rue Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

4- Stanislas Ziemecki, demeurant à 00-511 Warszawa, Pologne, 18a m.12 Ul. Nowogrodzka, ici représenté par Koen de Vleeschauwer, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de NET5 INVESTMENT, S.à r.l., souscrire au nom du mandant 287 (deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales en pleine propriété et les libérer moyennant apport de 287 (deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) de 5NET Sp. Z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Warsaw, 35 Ul. Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

5- Pawel Kostrzewski, demeurant à 60-614 Poznan, Poland, Slaska 10, ici représenté par Koen de Vleeschauwer, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de NET5 INVESTMENT, S.à r.l., souscrire au nom du mandant 8.400 (huit mille quatre cents) parts sociales en pleine propriété et les libérer moyennant apport de 8.400 (huit mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) de 5NET Sp. Z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Warsaw, 35 Ul. Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

6- Ireneusz Rynkiewicz, demeurant à 05-540 Zalesie Gorne, Poland, 9 Wzgorz Street, ici représentée par Koen de Vleeschauwer, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de NET5 INVESTMENT, S.à r.l., souscrire au nom du mandant 287 (deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales en pleine propriété et les libérer moyennant apport de 287 (deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) de 5NET Sp. Z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Warsaw, 35 Ul. Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

7- SATORY Sp. Z o.o., prénommée, ici représentée par Koen de Vleeschauwer, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de NET5 INVESTMENT, S.à r.l., souscrire au nom du mandant 7.385 (sept mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales en pleine propriété et les libérer moyennant apport de 7.385 (sept mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) de 5NET Sp. Z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Warsaw, 35 Ul. Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

8- SATORY-SERWIS Sp. Z o.o., prénommée, ici représentée par Koen de Vleeschauwer, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de NET5 INVESTMENT, S.à r.l., souscrire au nom du mandant 1.299 (mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales en pleine propriété et les libérer moyennant apport de 1.299 (mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) de 5NET Sp. Z o.o., une société à responsabilité limitée cons-

tituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Warsaw, 35 Ul. Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

9- IMPOL Sp. Z o.o., prénommée, ici représentée par Koen de Vleeschauwer, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de NET5 INVESTMENT, S.à r.l., souscrire au nom du mandant 7.231 (sept mille deux cents trente et une) parts sociales en pleine propriété et les libérer moyennant apport de 7.231 (sept mille deux cents trente et une) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) de 5NET Sp. Z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Warsaw, 35 Ul. Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

10- CARSTON POLSKA Sp. Z o.o., prénommée, ici représentée par Koen de Vleeschauwer, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de NET5 INVESTMENT, S.à r.l., souscrire au nom du mandant 4.690 (quatre mille six cent quatre-vingt-dix) parts sociales en pleine propriété et les libérer moyennant apport de 4.690 (quatre mille six cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) de 5NET Sp. Z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Warsaw, 35 Ul. Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

11- CARSTON HOLDING Sp. Z o.o., prénommée, ici représentée par Koen de Vleeschauwer, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de NET5 INVESTMENT, S.à r.l., souscrire au nom du mandant 143 (cent quarante-trois) parts sociales en pleine propriété et les libérer moyennant apport de 143 (cent quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) de 5NET Sp. Z o.o., une société à responsabilité limitée constituée et fonctionnant conformément au Droit Polonais, dont le siège social est situé à 01-554 Warsaw, 35 Ul. Mokotowska, et qui est enregistrée sous le numéro B 59009 au Registre du Commerce et des Sociétés de Pologne.

Les prédites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

En rapport avec les crédits apports d'actions de 5NET Sp. Z o.o., ELPERS & CO, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, a établi un rapport qui restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Conclusion

«Sur base de vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports autres qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à LUF 35.501.000,- (trente-cinq millions cinq cent un mille Francs Luxembourgeois) représenté par 35.501 (trente-cinq mille cinq cent et une) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Les parts sociales sont rachetables, dans les conditions prévues par la loi et avec le consentement de l'associé concerné.»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre cent trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. De Vleeschauwer, H. Janssen, J.-L. Schaus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 6CS, fol. 26, case 11. – Reçu 350.010 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

J. Elvinger.

(46148/211/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

NET5 INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.657.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(46149/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

HIGHGATE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 66.474.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 mai 2000

En considération de la résolution 6 de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 1998 autorisant le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil d'Administration de la Société a nommé au poste d'administrateur délégué M. Mahmood Khimji, hôtelier, demeurant 311 Steeplechase Drive, Irving, Texas, USA 75062.

Conformément aux articles 9 et 10 des statuts de la société, M. Mahmood Khimji a désormais le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2000.

ARTHUR ANDERSEN, société civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46076/501/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

THELAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 13.330.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le neuf août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

La société VANTAGE ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 23, Avenue de la Liberté, ici représentée par Monsieur Anton Engler, directeur, demeurant à Bereldange, 19, rue de la Paix, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 13 juin 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme THELAM HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2019 Luxembourg, 23, Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, le 17 octobre 1975, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 15 du 26 janvier 1976, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 13.330 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 1^{er} avril 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 543 du 15 juillet 1999.

2. Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR), représenté par mille cinq cent soixante-quinze (1.575) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que la société VANTAGE ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société.

5. Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

7. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Engler, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 août 2000, vol. 463, fol. 85, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 août 2000.

A. Lentz.

(46211/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

HILL 27 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2000.

J. Seckler.

(46077/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

GROWTH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
(anc. ROTHMANS OF PALL MALL (OVERSEAS) LIMITED S.A.).

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.624.

L'an deux mille, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROTHMANS OF PALL MALL (OVERSEAS) LIMITED S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, Boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 6.624, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 8 juin 1964, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 65 du 16 juillet 1964 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 456 du 6 octobre 1993, page 21878.

L'assemblée est présidée par Monsieur David J. Booker, administrateur de sociétés, demeurant à Blaricum (Pays-Bas).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Adrian Gössi, administrateur de sociétés, demeurant à Zoug (Suisse).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 615 (six cent quinze) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Modification de l'article premier en lui donnant la teneur suivante: «Il est constitué une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de GROWTH INVEST HOLDING S.A.»

2.- Nominations;

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en GROWTH INVEST HOLDING S.A. et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de GROWTH INVEST HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs Monsieur David J. Booker et Monsieur Adrian Gössi, de leur donner entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat et de nommer en remplacement pour le même terme Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg et Monsieur Marc Lamesch, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Booker, A. Gössi, E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 125S, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2000.

J. Elvinger.

(46188/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

HR GROUP S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxembourg B 59.094.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom Montag, dem 5. Juni 2000,
abgehalten am Gesellschaftssitz*

Sodann die Versammlung fasste in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss:

Der bisherige Vorsitzende des Verwaltungsrates, Herr Wolfram Voegele, wird von seinem Amt abberufen.

Ihm wird volle Entlastung erteilt.

Zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird gewählt:

Herr Egon Bentz, Consultant, Luxembourg.

Zum Mitglied des Verwaltungsrates wird gewählt:

Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, Luxembourg.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit zusammen aus folgenden Personen: Egon Bentz als Vorsitzender, H.-Joseph Dupré und Götz Schöbel.

Das Mandat des Verwaltungsrates endet nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

Luxembourg, le 5. Juni 2000.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2000, vol. 541, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46078/782/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

EWI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

STATUTS

L'an deux mille, le deux août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. BIMINI TOP S.A., ayant son siège social à Niue, Alofi no 2, Commercial Centre Square.
2. GISELLE INVESTMENT S.A., ayant son social aux Bahamas, Nassau, Saffray Square, les deux ici représentées par Maître Raoul Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 5 juillet 2000 respectivement à Nassau, le 11 août 1997.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EWI HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées

par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt mille Euros (120.000,- EUR), représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 9. La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 14. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures dans la commune du siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit EUR</i>	<i>Capital libéré EUR</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1. BIMINI TOP S.A., préqualifiée	30.900,-	30.900,-	309
2. GISELE INVESTMENT S.A., préqualifiée	100,-	100,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Maître Raoul Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg, 25, rue Philippe II,
 - b) Maître David Travessa Mendes, avocat, demeurant à Luxembourg, 25, rue Philippe II,
 - c) Maître Alexandra Corre, avocat, demeurant à Luxembourg, 25, rue Philippe II.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
- 6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Wagener, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000 2000, vol. 125S, fol. 45, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 août 2000.

G. Lecuit.

(46250/220/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

**HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SYMPHONIUM INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.474.

In the year two thousand, on the eighth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SYMPHONIUM INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, Trade Register number B 74.474, incorporated by deed enacted on the 22nd of February 2000, published in the Mémorial C n° 408 dated 8 June 2000, and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, Jurist, residing in Kédange (France).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, Jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Approval of the transfer by WILLESDEN LIMITED of 500 shares to HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l.

2.- Amendment of the article three of the Articles of Incorporation.

3.- Amendment of the Company's name into HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., and subsequent amendment of the articles of incorporation.

4.- Change of the Company's financial year.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to approve the transfer by WILLESDEN LIMITED of 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) to HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l.

Second resolution

The sole member decides to amend articles three of the Articles of Incorporation, to read as follows:

«The company's object is, in Luxembourg as well as in any European country or elsewhere, in whatsoever form, directly or indirectly, to carry out and provide telecommunication services and own or run in any form telecommunication networks and telecommunication mobile phone networks and take telecom licenses in any European country.

The company may carry out, in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal, or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management, and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The company may carry out any related business, transactions, and take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favor its development or the extension of its operations.

In general, the company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal, and real estate transactions, which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.»

Third resolution

The sole member decides to change the company's name into HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., and to amend subsequently article two of the bylaws by giving it the following wording:

«The company exists under the name HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l.»

Fourth resolution

The sole member decides to change the company's financial year so that each financial year will start on January 1st and closes on December 31st and to amend subsequently article 13 of the bylaws by giving it the following wording:

«The company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as result of the present deed, are estimated at approximately forty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SYMPHONIUM INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrit au registre de commerce et des sociétés section B n° 74.474, constituée suivant acte reçu le 22 février 2000, publié au Mémorial C n° 408 du 8 juin 2000, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approbation du transfert par WILLESDEN LIMITED de 500 (cinq cents) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) à HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l.

2.- Modification de l'article 3 des statuts.

3.- Modification de la dénomination de la société en HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., et modification subséquente des statuts.

4.- Changement de l'exercice social de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert par WILLESDEN LIMITED de 500 (cinq cents) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) à HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg que dans tout pays européen ou ailleurs, sous quelque forme que ce soit, de rendre et fournir des services de télécommunication et de posséder des réseaux de télécommunication, et des réseaux de téléphonie mobile et de prendre des brevets et licences de télécommunication dans tout pays européen.

La Société peut exercer, au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier la dénomination de la société en HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social afin que chaque exercice commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre et de modifier en conséquence l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2000, vol. 125S, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2000.

J. Elvinger.

(46079/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

**HUTCHISON 3G SWEDEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SYMPHONIUM INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.474.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.
(46080/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

GOOD REASON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

STATUTS

L'an deux mille, le deux août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. EWI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, ici représentée par Maître Raoul Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 août 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Maître Raoul Wagener, prénommé, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GOOD REASON S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil en matière de communication, événements, multimédia et audiovisuel.

Elle a encore pour objet toutes les opérations de prises de participations dans d'autres entreprises, la mise en valeur de ces participations, et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante-cinq mille Euros (45.000,- EUR), représenté par quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société pouvant être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt mille Euros (120.000,- EUR), représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout au partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires au non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui réunit est prépondérante.

Art. 8. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 9. La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 14. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15.30 heures dans la commune du siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, les préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit EUR</i>	<i>Capital libéré EUR</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1. EWI HOLDING S.A., préqualifiée.	44.900,-	44.900,-	449
2. Raoul Wagener, prénommé.	100,-	100,-	1
Total:	45.000,-	45.000,-	450

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de quarante-cinq mille Euros (45.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million huit cent quinze mille deux cent quatre-vingt-seize francs luxembourgeois (1.815.296,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Madame Eva Perkins, administrateur de société, demeurant 26, rue de Sévigné, Paris 4^{ème}, France,
 - b) Madame Virginia Perkins, administrateur de sociétés, demeurant 26, rue de Sévigné, Paris 4^{ème}, France,
 - c) Madame Agnesca Fibak, administrateur de sociétés, demeurant 26, rue de Sévigné, Paris 4^{ème}, France,
 - d) Madame Pauline Fibak, administrateur de sociétés, demeurant 26, rue de Sévigné, Paris 4^{ème}, France.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
- 6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné, à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Madame Virginia Perkins, prénommée, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Wagener, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 125S, fol. 46, case 1. – Reçu 18.153 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 août 2000.

G. Lecuit.

(46255/220/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

IMI BANK (LUX) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 11.931.

La présente pour communiquer que Monsieur Benedetto Marti a démissionné de sa fonction d'Administrateur avec effet au 26 juin 2000.

Luxembourg, le 24 août 2000.

IMI BANK (LUX) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46081/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

WILCOX COMMERCIAL AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.376.

Le soussigné,

Nom: Croshaw Philip Mark (représentant la société WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED)

Profession: Administrateur de sociétés

demeurant à: The Avenue - SARK GY9 0SB Channel Islands

accepte par la présente, à compter du 1^{er} mars 1999, de démissionner de sa fonction d'Administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.376, ayant pour dénomination:

WILCOX COMMERCIAL AND INVESTMENT S.A.

avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, société constituée en date du 9 juin 1995 en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Norbert Muller, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

Fait et signé à Sark, Channel Islands, en deux exemplaires originaux dont un exemplaire sera remis au Notaire instrumentant.

Signature précédée de la mention «lu et approuvé, bon pour accord»

Lu et approuvé

Bon pour accord

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46231/761/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

WILCOX COMMERCIAL AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.376.

Le soussigné,

Nom: Grassick James William (représentant la société WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED)

Profession: Administrateur de sociétés

demeurant à: La Colinette - SARK GY9 0SB Channel Islands

accepte par la présente, à compter du 1^{er} mars 1999, de démissionner de sa fonction d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.376, ayant pour dénomination:

WILCOX COMMERCIAL AND INVESTMENT S.A.

avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, société constituée en date du 9 juin 1995 en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Norbert Muller, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

Fait et signé à Sark, Channel Islands en deux exemplaires originaux dont un exemplaire sera remis au Notaire instrumentant.

Signature précédée de la mention «lu et approuvé, bon pour accord».

Lu et approuvé

Bon pour accord

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46232/761/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

IMMOBILIERE MATCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 21.813.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Signature.

(46082/712/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.984.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

PHOTON INTERNATIONAL S.A.

T. Braun / N. Lang

Administrateurs

(46171/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.984.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

PHOTON INTERNATIONAL S.A.

T. Braun / N. Lang

Administrateurs

(46170/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.984.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 1997

La démission de Monsieur Claude Hoffmann de son poste de Commissaire aux Comptes, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

EURAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme

PHOTON INTERNATIONAL S.A.

T. Braun / N. Lang

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46167/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.984.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

PHOTON INTERNATIONAL S.A.

T. Braun / N. Lang

Administrateurs

(46169/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.984.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 1998

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme

PHOTON INTERNATIONAL S.A.

T. Braun / N. Lang

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46166/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.984.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

PHOTON INTERNATIONAL S.A.

T. Braun / N. Lang

Administrateurs

(46168/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.984.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 1999

Les mandats d'Administrateurs de

Monsieur Norbert Lang, employé privé, Bertrange

Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, Luxembourg

Monsieur Guy Reding, employé privé, Tuntange

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Copie sincère et conforme

PHOTON INTERNATIONAL S.A.

T. Braun / N. Lang

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46165/008/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

**COMPUTACENTER S.A., Société Anonyme,
(anc. INACOM SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.391.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(46083/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

B&P TREUHAND UND CONSULTING, S.à r.l., Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Im Jahre zweitausend, am vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem Notar Edmond Schroeder, im Amtssitze zu Mersch.

Ist erschienen:

AURA IMMO TRADING S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg,
hier vertreten durch Herrn Lothar Buschmann, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-Trier,
auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent erklärt alleiniger Gesellschafter zu sein der Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung B + P FASHION TRADING, S.à r.l., mit Sitz zu Luxemburg, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schleser, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 26. November 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 25. Januar 2000, Nummer 82.

Der Komparent ersuchte den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Zweck der Gesellschaft abzuändern und dem ersten Abschnitt von Artikel zwei der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. (Abschnitt eins).** Hauptzweck der Gesellschaft ist die Unternehmensberatung, die Finanzberatung, die Sanierung von Firmen sowie die Restrukturierung von Firmen.»

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Namen der Gesellschaft abzuändern von B + P FASCHING TRADING, S.à r.l., in B&P TREUHAND UND CONSULTING, S.à r.l.

Artikel vier der Satzung erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen B&P TREUHAND UND CONSULTING, S.à r.l.»

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft zu verlegen von L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz nach L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns, Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Buschmann, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2000, vol. 414, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 4. August 2000.

E, Schroeder.

(45976/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

B&P TREUHAND UND CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 août 2000.

E. Schroeder.

(45977/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

**INDEPENDENT MANAGEMENT FOR INSTITUTIONALS, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.763.

La présente pour communiquer que Monsieur Benedetto Marti a démissionné de sa fonction d'Administrateur avec effet au 26 juin 2000.

Luxembourg, le 24 août 2000.

INDEPENDENT MANAGEMENT FOR INSTITUTIONALS, SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46084/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

**INDEPENDENT MANAGEMENT FOR INSTITUTIONALS ADVISORY COMPANY S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.762.

La présente pour communiquer que Monsieur Benedetto Marti a démissionné de sa fonction d'Administrateur avec effet au 26 juin 2000.

INDEPENDENT MANAGEMENT FOR INSTITUTIONALS ADVISORY COMPANY S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46085/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

MONDI MINORCO PAPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 58.464.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Signature

Secrétaire

(46140/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

MONDI MINORCO PAPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 58.464.

Par décision du conseil d'administration de la société en date du 26 juillet 2000,

- Messieurs J.R. Barton, N.D. Minnie et L.E. Pellizzaro ont été nommés au sein du conseil d'administration de la société avec effet immédiat.

- Messieurs F.K.J. Jackson, A.W. Lea et D.A. Turner, administrateurs de la société, ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- Monsieur D.A.L. Bennett a été nommé secrétaire de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 août 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

D.A.L. Bennett

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46141/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

INDUSTRIES & DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxembourg B 67.774.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, dem 10. Mai 2000,
Abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung fasste in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss:

Das Mitglied des Verwaltungsrates, Herr Wolfram Voegele, wird mit sofortiger Wirkung von seiner Funktion entbunden. Ihm wird volle Entlastung erteilt.

Zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates wird gewählt:

Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, Luxemburg.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit zusammen aus folgenden Personen:

Egon Bentz als Administrateur-Délégué, H.-Josef Dupré und Götz Schöbel.

Das Mandat des Verwaltungsrates endet nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004.

Luxembourg, den 10. Mai 2000.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2000, vol. 541, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé) J. Muller.

(46086/782/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

SIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 36, op der Schock.
R. C. Diekirch B 4.997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Redange s/ Attert, le 24 août 2000, vol. 193, fol. 101, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 août 2000.

Signature.

(92209/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 août 2000.

SIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 36, op der Schock.
R. C. Diekirch B 4.997.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2000

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean Paquet qui désigne comme secrétaire Madame Charlotte Lacave; l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabina Van Mol.

Le Président constate que toutes les actions étant représentées, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les actionnaires se reconnaissant valablement convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour.

L'Assemblée étant dûment constituée, elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. présentation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999;
3. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. reconductions des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
5. divers.

Après avoir pris connaissance des différents rapports relatifs aux points à l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, l'assemblée prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux comptes sont acceptés;
2. les comptes annuels sont approuvés; l'assemblée décide de reporter à nouveau les résultats négatifs de 1.913.460,00 LUF;
3. décharge est donnée aux membres du conseil d'administration et au Commissaire aux comptes;
4. Les mandats d'Administrateur de Mmes Lacave, Charlotte et Van Mol, Sabina et De Mr. Paquet, Jean, sont reconduits pour une durée de cinq ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 16.30 heures.

Le président

Le scrutateur

La secrétaire

J. Paquet

S. van Mol

C. Lacave

Enregistré à Redange-s- Attert, le 24 août 2000, vol. 143, fol. 101, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92208/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 août 2000.

INVESTITALIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.554.

Le bilan au 28 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(46097/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

INVESTITALIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.554.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(46096/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

COMPREHENSIVE HOLDINGS CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.954.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

Pour *COMPREHENSIVE HOLDINGS CORPORATION S.A.*

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Th. Braun / M. Lespagnard

(45995/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

COMPREHENSIVE HOLDINGS CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.954.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à 1.904.691,00 USD est réparti comme suit:

- Dividende	224.000,00 USD
- Report à nouveau	1.680.691,00 USD

Les mandats d'Administrateur de:

Monsieur Albert M. Zlotnick, administrateur de sociétés, Bala Cynwyd (USA)

Monsieur Ernst Aufseesser, administrateur de sociétés, Genève (Suisse)

Madame Kena Shoval, administrateur de sociétés, Tel Aviv (Israël)

Monsieur Pinhas Volovelsky, administrateur de sociétés

Monsieur Théo Volovelsky, administrateur de sociétés

Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de ATAG ERNST & YOUNG S.A., Genève, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

Pour *COMPREHENSIVE HOLDINGS CORPORATION S.A.*

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Th. Braun / M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45994/008/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

JULIUS BAER MULTIBOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.187.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2000.

Pour JULIUS BAER MULTIBOND, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(46099/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

JULIUS BAER MULTIBOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.187.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour JULIUS BAER MULTIBOND, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(46098/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.258.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H.

T. Braun / N. Lang

Administrateurs

(46153/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mai 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1999, s'élevant à LUF 34.609.358 est réparti comme suit:

- à la réserve légale	600.000 LUF
- report à nouveau	34.009.358 LUF

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H.

T. Braun / N. Lang

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46154/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

JULIUS BAER MULTICASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.405.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour *JULIUS BAER MULTICASH SICAV*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(46100/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

JULIUS BAER MULTICASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.405.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour *JULIUS BAER MULTICASH SICAV*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(46101/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

RESURRECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.670.

La soussignée, RESURRECTION S.A., ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2000 a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Leendert A. van Eijmeren, demeurant Eicalaan 14, B-2920 Kalmthout, Belgique, détenteur du passeport néerlandais N° 14343467, entrepreneur de profession, à effet du 1^{er} mai 2000 en remplaçant avec décharge entière et définitive J.H. van Leuvenheim.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESURRECTION S.A.
J.H. van Leuvenheim
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46187/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

RESURRECTION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.670.

La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que la société RESURRECTION S.A. n'est plus domiciliée aux bureaux de EUROLUX MANAGEMENT S.A., 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 1^{er} mai 2000.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROLUX MANAGEMENT S.A.
J.H. van Leuvenheim
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46183/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

JULIUS BAER MULTIINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.187.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2000.

Pour JULIUS BAER MULTIINVEST SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(46102/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

JULIUS BAER MULTIINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.187.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour JULIUS BAER MULTIINVEST SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(46103/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

SUNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.939.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

SUNA

T. Braun / N. Lang

Administrateurs

(46202/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

SUNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.939.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2000

Le bénéfice total de l'exercice clos au 31 décembre 1999, s'élevant à LUF 41.266.865 est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

SUNA

T. Braun / N. Lang

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46201/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

JULIUS BAER MULTISTOCK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.188.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour JULIUS BAER MULTISTOCK SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(46105/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

JULIUS BAER MULTISTOCK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.188.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2000.

Pour JULIUS BAER MULTISTOCK SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(46104/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

TEKFEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.715.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
TEKFEN PARTICIPATIONS S.A.
N. Akcagilar / F. Berker
Administrateurs

(46207/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

TEKFEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.715.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mai 2000

Le bénéfice total de l'exercice clos au 31 décembre 1999, s'élevant à USD 466.847,92 est réparti comme suit:

- à la réserve légale	20.375,00 USD
- report à nouveau	446.472,92 USD

Le mandat de Commissaire aux Comptes de
FIDUCIAIRE CONTINENTALE, Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme
TEKFEN PARTICIPATIONS S.A.
N. Akcagilar / F. Berker
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46208/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

KERR-McGEE CHEMICAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 63.591.

Suivant acte de cession en date du 31 décembre 1999, la totalité des 500 parts sociales détenues par la société KM INVESTMENT COMPANY, ayant son siège social à One East First Street, Reno, Nevada 89501 USA, dans la société KERR-McGEE CHEMICAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, ont été cédées à KERR-McGEE INTERNATIONAL ApS, ayant son siège social à Holbergsgade14,2. sal tv, 1057 Copenhagen K, Danemark.

Suite à cette cession, la société KERR-McGEE INTERNATIONAL ApS, prénommée, détient l'ensemble des parts sociales de la société KERR-McGEE CHEMICAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

ARTHUR ANDERSEN

Société civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46107/501/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2000.

A & AHDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

STATUTS

L'an deux mille, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- RAINER OVERSEAS INC, une société ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Joël Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Road Town, le 6 juillet 2000.

2.- HIMLEY HOLDINGS CORP, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2n Floor, Wickhams Cay I, P.O. Box 873 Road Town, Tortola,

ici représentée par Monsieur Joël Lemmer, prénommé,

en vertu d'une procuration, lui délivrée le 27 octobre 1999.

La photocopie certifiée conforme de la prédite procuration sub 1 signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, et celle de procuration sub 2 a été annexée à un acte reçu par le notaire instrumentant (numéro son répertoire 4713), remplacé par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 février 2000, avec lequel elle a été enregistrée.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée: A & AHDP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 284.000,-), représenté par deux mille huit cent quarante (2.840) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million deux cent soixante-quinze mille six cents euros (EUR 1.275.600,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2000.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société RAINER OVERSEAS INC, prédésignée, deux mille huit cent trente-huit actions	2.838
2.- La société HIMLEY HOLDINGS CORP., prédésignée, deux actions	2
Total: deux mille huit cent quarante actions	2.840

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 284.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à onze millions quatre cent cinquante-six mille cinq cent trente-deux francs luxembourgeois (LUF 11.456.532,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Joël Lemmer, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
- 2.- Monsieur Eric Jungblut, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
- 3.- Monsieur Filippo Sala, dottore commercialista, demeurant à I-28100 Novara, Corso Cavallotti, 24.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société WEBER & BONTEMPS, ayant son siège à Luxembourg, 6, place de Nancy.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Lemmer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2000, vol. 851, fol. 57, case 1. – Reçu 114.565 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 août 2000.

J.-J. Wagner.

(46240/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2000.

K4COM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 64.433.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg le 22 août 2000, vol. 541, fol. 20, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45575/043/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2000.

K4COM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.433.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 mai 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Madame Vania Migliore-Baravini, Administrateur démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 30 juillet 1999. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CON-SEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 août 2000.

K4COM S.A.

S. Vandt

Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45576/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2000.

K4COM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.433.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 7 juillet 2000, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'Assemblée prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli de sa fonction d'administration et de président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, rue du Verger, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 22 août 2000.

K4COM S.A.

S. Vandt

Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45573/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2000.

K4COM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.433.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 7 juillet 2000, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Sergio Vandt, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 22 août 2000.

K4COM S.A.

S. Vandi

Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45574/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2000.

KRONBERG INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

H. R. Luxembourg B 36.616.

Die ordentliche Gesellschafterversammlung vom 7. August 2000 hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Dr. Martin Hellweger, St. Lorenzen (Italien), Ludwig Hellweger, St. Lorenzen (Italien) sowie Yves Mertz, Lottert (Belgien) werden bis zur jährlichen Generalversammlung von 2001 erneuert.
2. Die Gesellschaft DEBELUX AUDIT wird für ein weiteres Jahr zum Aufsichtskommissar gewählt. Das Amt endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2001.

Luxembourg, den 17. Juli 1998.

Für die Richtigkeit der Angaben

KRONBERG INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45579/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2000.

KRONBERG INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

H. R. Luxembourg B 36.616.

Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 18. August 2000

Entsprechend Art. 32 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und aufgrund der dem Verwaltungsrat durch die Satzung erteilten Ermächtigungen hat der Verwaltungsrat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Verwaltungsrat beschliesst die derzeit im Umlauf befindlichen 30.000 Namensaktien mit einem Nennwert von jeweils DEM 100/Aktie einzuziehen und durch Inhaberaktien zu ersetzen. Aufgrund der letzten Kapitalerhöhung von DEM 3.000.000,- auf 1.800.000,- wird der Verwaltungsrat 30.000 Inhaberaktien zu einem Nennwert von 60/Aktie ausgeben.

Luxembourg, den 18. August 2000.

Dr. M. Hellweger / L. Hellweger

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45580/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2000.

KÖLNER BANK eG Niederlassung Luxembourg.

Siège social: D-50672 Köln.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2000.

KÖLNER BANK eG Niederlassung Luxembourg

Unterschriften

(45578/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2000.

B.S.O.P. INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.903.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 mai 1999

Résolution

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, dûment autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 mai 1999, décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Bernard Ewen pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45726/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

B.S.O.P. INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.903.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 20 mai 1999 à 15.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

Résolution

– Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

– L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à renommer Monsieur Bernard Ewen Administrateur-Délégué pour la même période.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45727/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

B.S.O.P. INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.903.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
Signatures

(45728/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

LA COSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—
La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que la société LA COSTA, S.à r.l. n'est plus domiciliée aux bureaux de EUROLUX MANAGEMENT S.A., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 août 2000.

EUROLUX MANAGEMENT S.A.
J.H. van Leuvenheim
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45585/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2000.

EMERALD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 61.140.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 août 2000 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Messieurs André Mathieu et Domenico Giannesi de leurs fonctions d'administrateur de la société avec effet au 21 août 2000 et que Monsieur Marian Murzynski et Madame Antonella Natale sont cooptés en remplacement des administrateurs démissionnaires, à dater du 21 août 2000 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2000.

Pour EMERALD FINANCE S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45750/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

IKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

IKOS S.A.

Signature

(45785/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

IKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.766.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 août 2000

Messieurs Georges Diederich, Jean-Marc Heitz et Madame Romaine Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour extrait sincère et conforme

IKOS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45786/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

**INTERNATIONAL SEAFOOD OPERATIONS DEVELOPMENT AND DISTRIBUTION S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.501.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Administrateurs du 21 août 2000 que M. Roeland P. Pels est élu administrateur-délégué. La société sera donc engagée valablement en toutes circonstances par sa signature.

Luxembourg, le 21 août 2000.

Pour extrait conforme

Signature

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45561/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2000.

FRECOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 17.329.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire et du Conseil d'Administration du 21 juillet 2000

Sont mandataires de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003

a) Conseil d'Administration:

1. M. Philippe Delaunois, ingénieur civil, B-1380 Lasne, 3A, Chemin de Couture, Président
2. M. Vincent Trevisan, expert fiscal, B-4040 Herstal, 15, rue Louis Demeuse, administrateur-délégué
3. M. Bernard Serin, administrateur-délégué de COCKERILL SAMBRE, F-57120 Pierrevillers, 9, rue Belle Fontaine
4. M. Pierre Meyers, directeur financier et administratif de COCKERILL SAMBRE, B-4671 Saive/Blegny, 9, Trou du

Renard

5. M. Charles Lahyr, docteur en droit, L-4026 Esch-sur-Alzette, 260, rue de Belvaux
6. M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1^{er}

b) Commissaire:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour avis sincère et conforme

FRECOLUX S.A.

C. Lahyr

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45771/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

GALEA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 72.215.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 juin 2000, que M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg fut élu comme administrateur supplémentaire et que le nombre d'administrateurs fut augmenté de 3 à 4. Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Signature.

(45774/779/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

GEOFELT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 62.166.

Monsieur le Préposé au registre de commerce et des sociétés est requis d'inscrire.

- La démission de Monsieur Albert Cavalli de sa fonction d'administrateur en date du 10 mai 2000.
- La démission de Monsieur Paolo Terruzzi de sa fonction d'administrateur en date du 10 mai 2000.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45776/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

GLENSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 52.533.

Constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Un contrat de domiciliation à durée indéterminée a été conclu entre la société et M^e Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45778/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

INTERNATIONAL FACTORING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2000, vol. 541, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 2.001.786 LUF
Résultat de l'exercice.	- 1.454.321 LUF
Résultat reporté à nouveau	- 3.456.107 LUF

Composition du conseil d'administration

BO-INVEST S.A.
FAST MAIL S.A.
Vincent Gallé

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A.
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 août 2000.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

(45790/799/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

INTERNATIONAL FACTORING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2000, vol. 541, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice.	- 2.001.786 LUF
Résultat reporté à nouveau	- 2.001.786 LUF

Composition du conseil d'administration

BO-INVEST S.A.
FAST MAIL S.A.
Vincent Gallé

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A.
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 août 2000.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

(45791/799/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2000.
